RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3MP Services

Société par Actions Simplifiée

Au capital de mille cinq cents (1500) euros

Siège social : [redacted]

Immatriculation au RCS : 927 736 231 RCS Avignon

Procès-Verbal en date du 30.09.2024

AG EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Le trente septembre 2024,

Les associés de la société 3MP SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 1500 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 392 Chemin d'Esclatesang 84400 APT, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Monsieur Julien PINEAU
- Madame Sindy PINEAU

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Julien PINEAU, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SP JP

- Modification de l'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social

de

· Les travaux d'installation et de maintenance de systèmes de ventilation, de réfrigération ou de climatisation ;

· Conception et aménagement de plans paysagistes et espaces publics, entretien d'espaces

verts et tout abord paysagers et voies de circulation ;

· Prestations de petits bricolage dites 'hommes toutes mains' ;

· Les services d'entretien du jardin et de jardinage ;

· Activités de nettoyage et d'entretien des piscines ; .

· La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et

brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

· La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes

opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,

d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de

SP JP

création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce

ou établissements ;

· Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant

directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes,

complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

à

- Commerce et artisanat de détail
- Prestations de petits bricolage dites 'hommes toutes mains' ;
- Conception et aménagement de plans paysagistes et espaces publics, entretien d'espaces verts et tout abord paysagers et voies de circulation ;
- Les services d'entretien du jardin et de jardinage ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou

SP JP

à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Commerce et artisanat de détail
- Prestations de petits bricolage dites 'hommes toutes mains' ;
- Conception et aménagement de plans paysagistes et espaces publics, entretien d'espaces verts et tout abord paysagers et voies de circulation ;
- Les services d'entretien du jardin et de jardinage ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SP JP

3ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 3 originaux,

À APT, le 30/09/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS





SP JP